Forum-juridique.net
LE 1er POINT D'ACCÈS GRATUIT AU DROIT

Encadrement d'activité sportive

Par Marion

Bonjour

J'ai une entreprise de location de kayak, je voudrais proposer des sorties de groupe accompagné mais je n'ai pas le diplôme nécessaire pour les accompagner. Je fais donc appel à un partenaire (avec le bon diplôme) pour nous accompagner lors des sortiez.

Ma question est: pour être correctement couvert en cas de problème, le client qui achète une sortie peut il régler la somme à mon entreprise et ensuite mon partenaire me facture à moi sa prestation (accompagnement de la sortie)
Ou alors, est ce que les client doit régler 2 part distincte (la part pour moi (matériel) et la part pour mon partenaire (encadrement) ?

J'espère avoir été assez claire.

Merci d'avance

Par ESP

Bon
Je ne saurais vous répondre exhaustivement, n'hésitez pas à contacter votre .